

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté de la ministre des finances du 16 mai 2022, portant visa des modifications introduites au niveau du règlement du Conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, et notamment ses articles 28, 29,31 et 48,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement.

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le règlement du Conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne visé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 tel que modifié par les textes subséquents et notamment l'arrêté du ministre des finances du 26 mars 2018.

Sur proposition du Collège du Conseil du Marché Financier.

Arrête :

Article premier - Sont approuvées les modifications introduites au niveau du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne annexées au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 16 mai 2022.

La ministre des finances
Sihem Boughdiri Nemsia

Vu
La Cheffe du Gouvernement
Najla Bouden Romdhane